



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 24192

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le manque d'effectivité des interventions menées par les inspecteurs et les contrôleurs du travail dans le cadre de leur mission de puissance publique. En effet, nombreux semblent être les dossiers classés sans suite par les procureurs de la République, créant une certaine démotivation tant de la part des contrôleurs que des agents publics contrôlés qui tendent à croire que l'impunité devient la règle. Il est donc demandé si certaines mesures sont envisagées pour permettre aux fonctionnaires de l'inspection du travail d'assumer pleinement ses missions de contrôle essentielles pour l'efficacité et la qualité des services rendus par les agents publics.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24192

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6852

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)